



Bureau de Bordeaux Métropole du jeudi 21 mars 2024

A l'occasion du premier Bureau présidé par Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, un important plan de soutien au logement à hauteur de 35 millions d'euros a été présenté. Proposer du logement de qualité, accessible à tous, demeure une priorité métropolitaine. Trois autres dossiers étaient à l'ordre du jour de ce bureau : l'acquisition de l'île d'Arcins, le projet d'un événement centré sur le fleuve, la réglementation sur les zones d'accélération dédiées aux énergies renouvelables.

35 millions supplémentaires en faveur du logement

Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, a annoncé lors du bureau de ce jour, le lancement d'un nouveau plan d'actions ambitieux pour le logement.

En 2023, pour stimuler la production, Bordeaux Métropole a mis en place un plan d'actions majeur en engageant une enveloppe supplémentaire de 20M€ pour soutenir la construction de logements sociaux. Sur les agréments de 2023, l'objectif de 3000 logements autorisés par an a enfin été atteint. Pour rappel, les chiffres étaient en berne depuis 2018.

En parallèle, une nouvelle convention avec Aquitanis, le bailleur de la métropole, a été abondée de 14M€, visant notamment à renforcer la production de nouveaux logements et la réhabilitation.

Pour mémoire, le budget habitat 2024 voté au conseil de février est de 106M€.

Le second plan d'actions présenté aujourd'hui par la présidente de Bordeaux Métropole propose d'ajouter 35M€ supplémentaires entre 2024 et 2026

Sur ces 35.4 M€ supplémentaires :

- Contrat entre chaque commune volontaire et Bordeaux Métropole : 4.5M€
- Financement complémentaire des équipements publics de l'OIN Euratlantique : 5.2M€
- Financement complémentaire des équipements publics des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : 10.7M€
- Opération coup de poing auprès des bailleurs sociaux : 15M€

Les engagements financiers de Bordeaux Métropole sont doubles, ils s'adressent d'une part aux communes et d'autre part aux bailleurs sociaux.

Les communes ont des difficultés à financer les équipements publics nécessaires à la population. Cet élément a souvent été identifié par les maires comme frein à la production de logements. Bordeaux Métropole décide d'apporter un coup de pouce financier pour les réaliser.

Les bailleurs sociaux sont entravés dans leurs capacités financières, ils ne parviennent plus à financer leurs opérations de construction, ni de rénovation. En accompagnant davantage le logement social, Bordeaux Métropole agit également positivement sur le logement libre.

La métropole propose aussi un accompagnement technique des promoteurs, notamment au sujet des modalités de la VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) ou dans le suivi conjoint des projets bloqués.

Les échanges initiés sur ce nouveau plan de relance permettront de préciser son contenu pour son passage en Conseil.

Avec ce nouveau plan d'actions, Bordeaux Métropole confirme sa volonté d'endiguer la crise du logement et deviendrait ainsi le premier financeur du logement social en termes de subventions (58%), devant l'Etat (17%), le département (13%), les communes (4%) et la région (2%).

Bordeaux Métropole fait l'acquisition de l'île d'Arcins

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole est en négociation pour acquérir l'île d'Arcins. Située à seulement 6 kilomètres du centre de Bordeaux, l'île d'Arcins s'étire sur environ 2 kilomètres de long et 300 mètres de large entre Latresne (à laquelle elle est rattachée) et Bègles, à proximité immédiate des communes de Bouliac et Villenave d'Ornon et des ponts François Mitterrand et Simone Veil. L'acquisition de cette île est une opportunité inédite en termes de protection et de valorisation d'un patrimoine naturel insulaire unique au cœur de l'agglomération. Cette "réserve écologique" permettra d'observer et d'analyser les effets du changement climatique et globalement le fonctionnement hydrologique de la Garonne. Le site pourra devenir un "parc public fluvial" en rendant l'île accessible au public quelques mois de l'année.

Au terme des pourparlers engagés avec le propriétaire, la SCI Ile d'Arcins, un accord amiable pourrait intervenir moyennant le versement d'un prix de 1 736 500 euros H.T.

L'île est classée en zone Natura 2000, en zone naturelle du PLU et en zone inondable. Plusieurs études préalables devront être menées pour engager le projet de valorisation du site. En premier lieu, un diagnostic quatre saisons qui permettra de connaître avec précision les enjeux écologiques afin d'identifier les habitats naturels, les espèces les plus sensibles et les enjeux de protection. D'autres études porteront ensuite sur les actions à engager pour une ouverture au public (installations, équipements et aménagements, mise en conformité des pontons, rénovation de la cale de mise à l'eau etc). Ce travail sera mené en concertation avec les communes de Latresne et de Bègles, la Communauté de communes des Portes de l'entre-deux-mers, et les partenaires tels que Voies Navigables de France.

Un événement centré sur le fleuve en projet

Dans le dossier suivant examiné en bureau ce jour, le fleuve est resté au cœur des échanges. Bordeaux Métropole projette d'organiser un événement culturel et pédagogique autour des nouveaux rapports entre le fleuve et le territoire. Cet événement serait au service des acteurs du fleuve, publics comme privés, et impliquerait l'ensemble des communes de la métropole. Culturel, festif, pédagogique et ludique, il permettrait d'évoquer les projets et les enjeux fluviaux. Ce temps fort pourrait se tenir en mai 2025.

Des zones d'accélération dédiées à la production d'énergie renouvelable

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023, fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

Les communes doivent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur...etc.

Ce nouveau dispositif qui confie un rôle de planification des projets d'énergies renouvelables aux communes paraît particulièrement adapté aux grands projets éoliens et photovoltaïques en territoires ruraux ; il semble moins pertinent en territoire urbain. Il revêt néanmoins un caractère obligatoire pour toutes les

communes. Le dispositif mis en place par l'Etat ainsi que et les contributions légales et volontaires que Bordeaux Métropole apporte aux communes ont été présentés lors de ce bureau.

Contacts presse :

Virginie Bougant – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr – 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr – 06 61 80 61 23